



Communiqué 2019 - 12
POUR AFFICHER S.V.P.
Le 10 septembre 2019

Bonjour à tous,

Ce communiqué est pour vous aviser que le nouveau processus de transfert centralisé débutera le **24 septembre 2019**. Voici point par point les dates et certaines nouvelles règles du processus qui, nous l'espérons, vous aideront à faire un choix éclairé et à simplifier votre compréhension du nouveau processus de transfert centralisé.

- **Du 10 au 23 septembre 2019** est la période prédéfinie pour remplir un **NOUVEAU** formulaire de demande de transfert, car l'ensemble des demandes faites avant le 10 septembre 2019 ne sera plus valide.
- **Le 13 septembre 2019**, l'employeur mettra à la disposition des employés à temps partiel les listes d'assignation (afin de vous permettre d'évaluer à quel rang approximativement vous seriez dans une division à partir de votre rang provincial), les horaires de toutes les divisions (afin d'évaluer combien d'heures approximativement vous pourriez obtenir selon votre rang provincial dans la division), ainsi que les rapports de décision (afin d'évaluer combien d'heures en imprévisible vous pourriez obtenir) le tout, pour cinq (5) semaines différentes (4 novembre 2018, 13 janvier 2019, 17 mars 2019, 8 septembre 2019, ainsi que la semaine du 15 septembre 2019). La mise à disposition de la documentation pour les transferts est une nouvelle règle prévue à la convention collective (24 :09 b) 5) puisque maintenant, il y aura certains délais de prévus, entre autres, pour le retour d'appel une fois que le comité vous aura contacté et parlé de vive voix. L'objectif de l'accès aux documents est que vous puissiez être en mesure de prendre une décision éclairée et dans les délais, lorsque vous serez contacté par le comité de mouvement de personnel.
- **Le 23 septembre 2019** sera la date limite pour la transmission des formulaires de demande de transfert. Assurez-vous que les informations pour vous rejoindre sont à jour dans SIGMA. Au besoin, nous vous invitons à mettre à jour votre dossier employé

- en remplissant le formulaire « changement d'adresse » (qui inclut également les changements de numéro de téléphone et/ou adresse courriel). Si vous n'êtes pas disponible durant l'ensemble du processus des appels, vous avez également la possibilité de mandater une personne de votre choix pour nous transmettre votre décision afin de pouvoir bénéficier du transfert souhaité. L'ordre prédéfini dans votre formulaire sera alors traité selon votre ordre et en considérant les différents seuils prévus par les divisions. Vous pouvez également nous faire parvenir une liste de numéros de téléphone (hôtel, contact, etc.), adresse courriel ou compte Facebook où il serait alors possible de vous joindre durant votre absence pour que l'on puisse vous contacter au moment opportun. Pour ce faire, vous devez en informer le comité de mouvement de personnel à l'adresse courriel suivante : TransfertMTL@saq.qc.ca ou au 1-866-873-2020 poste 6106 au plus tard le 23 septembre 2019.
- **Le 24 septembre 2019**, les appels pour le processus de transfert centralisé débuteront, et ce, pour une durée maximale de trois (3) semaines. Il est important de noter que maintenant, un délai de retour d'appel sera appliqué par le comité de mouvement de personnel selon l'article (art 24 :09 b) 4). « L'employé doit répondre au comité de mouvement de personnel dans un délai maximal d'une (1) heure, s'il n'est pas assigné en succursale, et dans un délai maximal de trois (3) heures, s'il est assigné en succursale. Le délai de réflexion débute à partir du moment où le comité a réellement pu parler à l'employé de vive voix. Dans le cas où le comité ne réussirait pas à parler de vive voix à l'employé, et advenant que l'employé ne retourne pas l'appel dans les trois (3) heures suivant l'appel du comité de mouvement de personnel, la demande de transfert est réputée annulée ».
- **Le 27 octobre 2019** est la date officielle d'entrée en poste des employés ayant accepté une demande de transfert.

Si vous avez davantage de questions, n'hésitez pas à communiquer avec votre délégué(e) régional(e) ou avec le responsable du mouvement de personnel au bureau du SEMB, Maxime Pichette, par courriel à l'adresse suivante mpichette@semb-saq.com ou par téléphone au numéro 514-849-7754.

L'exécutif du SEMB SAQ (CSN)